

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Audience accordée par S. A. S. la Princesse Héritière.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Etude du Docteur Henri Bouquet dans le journal Le Temps sur la Chirurgie esthétique.
Les Grandes Eaux du Rhône, par H. Blanquière.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. la Princesse Héritière, assistée de M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince Souverain, a daigné recevoir, le mardi 11 septembre, au Palais de Monaco, MM. Eugène Marquet, Maire, Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National, et Félix Bonaventure, Premier Adjoint. Son Altesse Sérénissime a donné connaissance aux trois délégués d'une lettre de S. A. S. le Prince Souverain répondant aux démarches qu'Elle avait bien voulu prendre l'initiative de faire à la suite de Son entretien avec les représentants des deux Corps élus de la Principauté.

Ces démarches avaient pour but de faire approuver définitivement les questions ci-après dont le principe avait déjà été admis par le Souverain :

1^o Mise au point des dispositions à prendre pour permettre l'accessibilité des Monégasques par priorité à tous les emplois et particulièrement aux hautes fonctions ;

2^o Institution d'un Conseil Supérieur permanent, composé de hauts fonctionnaires et de notabilités élues monégasques ayant pour mission d'étudier, avec le Prince, toutes les questions importantes de la Principauté ;

3^o Adaptation de la Constitution de manière à la rendre plus conforme aux nécessités intérieures de la Principauté ;

4^o Révision du système financier et recherche des moyens d'équilibrer le Budget ;

5^o Délimitation du Domaine public réel et incorporel de l'Etat du Domaine Privé du Prince.

S. A. S. le Prince Louis, après avoir félicité, remercié et approuvé la Princesse Héritière de Son initiative, L'a chargée de faire savoir aux délégués monégasques qu'Il avait pris la résolution de réaliser les questions ci-dessus dans le plus bref délai possible et en tout cas avant la prochaine session du Conseil National, du moins pour celles qui ne nécessitent pas encore des études et des négociations approfondies.

Dès à présent le Prince envisage comme susceptibles d'une solution immédiate, les questions ayant trait à la délimitation des Domaines

et à l'institution d'un Conseil qui serait composé de hauts fonctionnaires et de notabilités élues monégasques.

Quant aux questions 1, 3 et 4, elles seront étudiées par les trois délégués monégasques qui vont être désignés et qui, d'accord avec les trois juristes français actuellement pressentis, en soumettront les solutions à l'approbation Souveraine.

Le Prince Louis a terminé Sa lettre en priant la Princesse d'assurer les Monégasques de Son affectueuse sollicitude et de Son vif désir de ramener un calme définitif et une réconciliation heureuse pour tous.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 14 septembre 1929, a prononcé le jugement suivant :

S. A., sculpteur, né le 16 mars 1891, à Bayern (Allemagne), de passage à Monte-Carlo. — Vol et tentative de vol de récoltes, port d'arme prohibée : dix-sept jours de prison.

VARIÉTÉS

La Chirurgie esthétique

Le Docteur Henri Bouquet publie dans le Temps du 15 septembre une très intéressante étude sur la chirurgie dite « esthétique » qu'un procès récent a mise à l'ordre du jour.

Le savant médecin pose la question de savoir si elle peut être considérée comme légitime ou si, suivant la thèse du tribunal, l'intervention du chirurgien doit être tenue pour inacceptable quand elle n'est pas justifiée par le péril ou par la souffrance.

Il n'hésite pas à émettre une opinion contraire à celle de la Justice et voici par quels arguments il la soutient :

Pour fixer, du seul point de vue général, notre opinion sur ce point délicat, important, nous le verrons, pour le public plus encore que pour le chirurgien, commençons, si l'on y consent, par mettre en parallèle deux cas, en apparence très différents l'un de l'autre, mais qui relèvent tous deux, en réalité, de ce même chapitre de l'art de guérir.

Un homme est victime d'un accident grave, d'une blessure de guerre. Sa face est ravagée, les parties molles, tout au moins, ont été dilacérées, le nez coupé, les lèvres fendues. Peu à peu tout cela a cicatrisé en laissant néanmoins d'effroyables stigmates. L'opérateur intervient. Par une chirurgie hardie, dont les exemples les plus démonstratifs et les plus saisissants ont été fournis au cours de la guerre par ce grand réparateur que fut Morestin, il aboutit, après un nombre d'interventions qui peut être très grand, à la réfection de cette figure, à la restitution d'un aspect humain à cette face qui l'avait perdu. Et nous applaudissons et nous avons toutes raisons d'applaudir.

Une femme sent et surtout voit venir la vieillesse. Des rides couturent son visage jadis beau, la peau des joues a perdu toute résistance, celle du cou pend lamentablement. La chirurgie est consultée, appelée à l'aide. Au moyen d'incisions savantes et savamment dissimulées, de suppressions calculées, de pincements subtils, de sutures minutieuses, elle rend à cette pauvre figure une jeunesse au moins momentanée. Et la femme, à son tour, applaudit et elle a raison de le faire.

Ces deux cas, disais-je, se ressemblent peu et cependant ils appartiennent au même groupe de faits. Dans les deux cas, c'est de la chirurgie plastique ou, si l'on veut, esthétique.

Si l'on fait abstraction, en effet, des cas où les désordres de la face sont incompatibles avec la vie, où la déglutition, la phonation sont devenues difficiles, sinon impossibles, que demande le grand blessé de tout à l'heure ? Qu'on lui permette de rentrer dans la communauté humaine sans être un objet de pitié ou d'horreur. Que demande la femme qui vieillit ? Souvent qu'on lui permette de retrouver ou de conserver sa situation, qu'on refasse d'elle un être agréable à regarder alors que des yeux chers, parfois, se détournent d'un visage ravagé.

Si l'on ne veut pas croire que ces deux faits sont de nature analogue, que l'on veuille bien considérer les intermédiaires et en tenir compte.

Voici un homme dont le nez seul a été endommagé. Ce n'est qu'un défaut esthétique, car même avec un appendice nasal auquel il manque un fragment, on peut parfaitement vivre et vivre sans souffrir. Cependant c'est pour ce défaut que fut inventée, il y a bien longtemps, la chirurgie de prothèse, au bénéfice des prisonniers de guerre à qui, dans l'Inde antique, cette mutilation était souvent infligée. Ce fut aussi un des triomphes de ces autoplastes de l'Italie du seizième et du six-septième siècles qui furent, en cette matière, d'habiles précurseurs.

Chez ce jeune homme, il existe une de ces déformations du membre inférieur, auxquelles la langue vulgaire donne le nom de pied-bot et Homais celui de strephopodie. Nous savons tous des hommes ainsi conformés qui ont si bien vécu qu'ils sont devenus célèbres. Il suffit de citer à cet égard lord Byron et Talleyrand. D'autres, que nous voyons tous les jours, ont peut-être leur agilité un peu compromise (Byron était un nageur admirable), mais leur existence n'en est pas pour cela moins normale.

Cet enfant est né avec une lèvre séparée en deux morceaux, il est donc porteur d'un bec-de-lièvre. A part un peu moins de netteté dans la parole, rien ne le distingue du commun des mortels que cette division anormale. Il mange, marche et vit comme tout le monde. Et cependant combien opère-t-on de becs-de-lièvre par an ?

Cet autre est né avec six doigts à la main ou six orteils au pied. Qu'y a-t-il dans son cas d'urgent ou même de nécessaire ? Il n'en revendique pas moins le droit d'être rendu semblable aux autres.

Abordant un sujet plus délicat, considérons cet homme qui a été privé, par un traumatisme ou une opération urgente, de certaines glandes qui sont justement les témoins de sa virilité. Sa vie n'est pas compromise, mais sa souffrance morale est telle qu'il obtient que la greffe d'un « factice » quelconque remplace l'organe déficient.

Cette femme a des jambes démesurément grosses par ce temps où on les expose si généreusement à tous les yeux. Est-ce une infirmité grave ? Non pas, ce n'est pour un bon nombre qu'un ennui, une dis-

grâce. Chez certaines ce sera un empêchement à exercer telle ou telle profession, un obstacle, peut-être, au mariage : « Monsieur le chirurgien, enlevez-moi ce que j'ai de trop et qui me rend disgracieuse. » Le chirurgien est-il coupable de consentir ? Autant de cas, autant de maillons d'une chaîne. Toutes ces observations répondent à la même définition, celle qui a été donnée, devant l'Association générale des médecins de France par M. Dartigues : « La chirurgie esthétique est l'ensemble de toutes les opérations ayant un caractère plastique, c'est-à-dire destinées à remédier à des défauts naturels ou acquis dans la morphologie humaine et qui portent préjudice à la valeur personnelle ou sociale de l'individu. »

Cette chirurgie plastique ou esthétique est donc partout la même, au moins quant à ses buts, pour le délabrement des parties molles du visage comme pour le nez supprimé, pour la cicatrice vicieuse qu'il faut dissimuler, comme pour le bec-de-lièvre, pour les six doigts, pour les visages ridés ou les jambes trop grosses. On ne voit pas la possibilité de tracer une ligne de démarcation au delà de laquelle tout serait interdit comme tout serait permis en deçà. Et combien d'autres exemples nous viendraient s'il était nécessaire, depuis les tumeurs bénignes, qui ne mettent aucune entrave à la vie normale, jusqu'aux loupes du cuir chevelu, aux tâches de vin, aux cicatrices disgracieuses. « La réparation des difformités, a dit jadis Verneuil, est un bienfait incontestable dont l'art a tous les honneurs, puisque la nature y échoue. »

Nous avons, chemin faisant, indiqué sans appuyer, quelles sont les raisons qui conseillent au patient, en pareil cas, le recours au chirurgien. Il faut y revenir car c'est là que réside la solution du problème.

Etre un objet d'horreur, de répulsion, voire de moquerie, moins encore, différer du commun des mortels par une tare visible, cela est grave, plus grave que ne l'admettent ceux qui ont tous leurs membres normaux ou leur visage intact. J'ai soigné, pendant la guerre, un blessé dont un éclat d'obus avait singulièrement endommagé la figure. Il était tellement capable de manger, de boire et de se comporter en tout comme son voisin que cet homme au masque hideux se grisait à peu près tous les jours et découchait même parfois. Mais je crois bien que s'il s'enivrait, c'est que, lors d'une visite que lui firent ses proches venus pour cela d'une ville lointaine, sa femme s'était détournée de sa glorieuse laideur et sa fille n'avait pas voulu le reconnaître.

Croit-on qu'une difformité de ce genre et même une autre beaucoup plus légère ne puissent empêcher celle qui en est victime (c'est surtout les femmes qui en souffrent, naturellement) de gagner sa vie ? Songez au nombre de professions où il faut à tout prix être jeune (ou le paraître) et jolie. Vendeuses de magasins de luxe ou de confiserie achalandée, mannequins de maison de couture, modèles de peintres n'ont pas le droit de vieillir, ni de grossir, ni de perdre la « ligne ». Excusez-les de ne pas toujours manger à leur faim ou même d'absorber des drogues qui leur peuvent être nuisibles. Excusez-les d'aller demander au chirurgien d'enlever le superflu, d'effacer les rides, de remédier s'il est possible aux disgrâces de l'âge. « La beauté, a dit il y a longtemps Montaigne, est une pièce de grande recommandation au commerce des hommes. »

Chez ces infortunées, le vieillissement peut devenir la source de véritables phobies. Elles se sentent perdues si elles ne guérissent pas de ce qui leur paraît intolérable et plus grave que toutes les maladies. Plusieurs d'entre elles se voient acculées à la misère et songent sérieusement à se tuer. Faut-il donc les laisser faire ? Car elles le feraient parfaitement, menées par leur hantise au dernier point de l'angoisse. Elles le feraient encore, celles dont le gagne-pain n'est pas en jeu, mais qui veulent à tout prix conquérir ou garder le cœur de l'aimé qui se détourne peut-être d'elles et menace d'aller chercher ailleurs plus de perfection ou moins de disgrâce physique.

Dans tous ces cas, si la demande de l'intéressée est légitime, pourquoi la réponse affirmative du chirurgien ne le serait-elle pas ? Est-ce qu'il ne pèse pas, lui aussi, avec sa compétence, tous les arguments pour ou contre ? Est-ce que les raisons que nous avons énumérées ne doivent pas le convaincre, comme elles convainquent un chacun ? Comment

refuserait-il son concours ? Entre le patient et l'opérateur, il y a, en somme, un contrat tacite. Celui-ci informe son client des risques qu'il peut courir, car cette chirurgie plastique a ses risques comme toutes les autres. C'est le client qui met en balance ces périls, avec, dans l'autre plateau, le bénéfice qu'il escompte. Le jeu en vaut-il la chandelle ? C'est celui-là seul qui demande l'aide de l'art qui peut résoudre la question. Quelle profondeur dans la psychologie ne faudrait-il pas posséder pour répondre à sa place ? Si le droit d'intervenir n'est pas accordé au chirurgien, il faut, en bonne logique, le dénier au patient. On en viendra ainsi à une conception bizarre du genre de celle qui a dicté, dans un pays voisin du nôtre, la loi qui regarde le suicide comme un crime.

Considérer, d'autre part, que le délit n'existe que si l'opération aboutit à un échec, c'est là une chose purement inadmissible. Elle conduirait à des conséquences redoutables pour la chirurgie tout entière et déjà sont assez nombreux les opérés qui réclament contre l'opérateur parce que le résultat n'a pas répondu à leur attente. Je ne veux pas traîner ce sujet à fond, d'autant qu'il l'a été de magistrale façon par le professeur Jean-Louis Faure quand il présida, il y a trois ans, le congrès de chirurgie. Mais déjà on sent combien il serait dangereux de n'admettre l'intervention du chirurgien que s'il y a péril de la vie pour le patient ou tout au moins état pathologique incompatible avec une existence supportable et exempte de souffrances. Nous avons montré, en effet, combien vagues sont les limites entre lesquelles peut être appelée à évoluer cette chirurgie dite plastique ou esthétique. Cette incertitude même fait que la porte, si l'on acceptait cette façon de voir, serait ouverte à tous les abus et que l'on interdirait une grande partie de la chirurgie, et certainement très importante numériquement parlant, ou du moins que les chirurgiens seraient tentés de se l'interdire eux-mêmes, s'ils n'avaient accoutumé de faire passer l'intérêt de ceux qui se confient à eux avant le leur.

Au demeurant, le premier venu ne peut pas, de but en blanc, s'adonner à cette discipline si particulière qu'est la chirurgie esthétique. Il y faut tout d'abord les qualités indispensables à tout chirurgien. Il y faut encore des qualités spéciales. Elle comporte le plus souvent des interventions d'une délicatesse très grande et où les gestes menus et soigneusement mesurés doivent prendre une valeur de premier plan. Ceci ne serait encore qu'assez banal, mais on ne peut s'adonner à cette chirurgie que si l'on est doué d'un sens artistique très développé, d'un œil qui conçoit le beau et d'une main qui sache le réaliser. « Il faut être inspiré pour faire un nez », disait un jour Morestin, qui en a tant refait. Sous son apparence de boutade, le mot est profondément vrai, et toutes les qualités qui font l'artiste doivent être l'apanage de ceux qui veulent modeler la nature humaine afin d'en effacer ce qui choque le goût et détruit la beauté.

La technique même de cette chirurgie lui est particulière dans une certaine mesure. Elle s'interdit, naturellement, de laisser des traces visibles, puisque ces traces seraient encore quelque chose de laid et que c'est le laid qu'elle pourchasse. Modeler un nez camard ou ensellé ou trop accentué nécessite des gestes soigneusement calculés, un cheminement entre muqueuse et os que rien ne révèle par la suite. Remédier au prolapsus d'une poitrine défaillante ou trop lourde (ce n'est pas, comme on le pourrait croire, spécial aux femmes âgées, mais pas très rare chez la jeune mère ou même la jeune fille) demande un ensemble d'actes chirurgicaux qui constituent une technique d'une rare délicatesse, à tel point que l'on invente, on peut le dire, constamment, des méthodes inédites et des instruments nouveaux pour y parvenir. Effacer des rides est encore une tâche qui demande la presque perfection sous peine de n'obtenir aucun résultat valable. On ne recoud pas un bec-de-lièvre sans d'innombrables précautions et sans envisager ce que deviendra la cicatrice lorsque le jeune opéré grandira et se développera. Exciser une vieille cicatrice disgracieuse demande un soin qui ne saurait être exagéré. La dissimulation des cicatrices nouvelles dues à l'opération elle-même exige une ingéniosité rare. Au reste, même en chirurgie courante et surtout féminine, cette dissimulation des cicatrices est depuis longtemps l'objet des soins assidus des opérateurs.

Quels résultats donne-t-elle, de façon générale, cette chirurgie plastique qui est exercée pour ainsi dire depuis qu'il y a des disgrâces physiques et des chirurgiens susceptibles d'y remédier ? La plupart du temps, ils sont très bons. On ne compte plus les imperfections qui ont été ainsi corrigées sans tendance à se reproduire. Certes, elle connaît des suites moins heureuses parfois, demi-insuccès qu'il faut attribuer, non pas à l'opération, mais à la nature humaine elle-même. On a observé des personnes qui avaient subi l'ablation de masses graisseuses importantes et qui les virent réapparaître au même endroit ou ailleurs. Le chirurgien ne saurait empêcher la nature de continuer sa fabrication intempestive et exagérée du tissu adipeux. Certaines méthodes, aujourd'hui désuètes, comme les inclusions de paraffine pour combler des creux trop prononcés n'ont pas tenu ce qu'elles promettaient. Les rides reviennent chez celles qui ont cru les supprimer parce que la peau n'a pas le pouvoir de reprendre son élasticité perdue. On pourrait citer des femmes que cette récidive n'a pas abattues et qui se sont livrées à plusieurs reprises au bistouri réparateur.

Je ne voudrais pas insister sur ces petites choses, de peur d'accentuer encore une tendance fâcheuse du public à mal juger la chirurgie plastique. Il ne faut pas la considérer comme une ressource qui s'offre aux coquetteries attardées, un recours pour ceux ou celles qui veulent arrêter dans sa fuite la jeunesse qui les abandonne. Pour quelques-uns ou quelques-unes qui ne l'invoquent que dans ce dessein futile et d'ailleurs parfaitement vain, la plupart lui demandent quelque chose de beaucoup plus sérieux. C'est un point sur lequel j'ai assez insisté pour n'y pas revenir, mais c'est cela qu'il faut envisager, l'importance de cette œuvre de réparation et le champ si ample où elle peut et doit s'exercer. Cette gravité même du résultat recherché, c'est le meilleur argument à opposer à ceux qui voudraient que cette chirurgie fût interdite et qui ne se doutent pas eux-mêmes de l'importance qu'elle a trop fréquemment. Elle est, comme tout acte humain, susceptible d'échecs et même de malheurs, mais elle est aussi capable de victoires qui se soldent, en somme, par plus de beauté, moins de tristesse, moins de désespoir. « Dans certains cas, a dit le professeur Ombredanne, quand vous avez fait une opération plastique, ce n'est pas seulement de la forme que vous avez créée, mais du bonheur. »

Les Grandes Eaux du Khône

Nous empruntons à l'intéressante revue « Mer et Colonies » que publie la Ligue Maritime et Coloniale française, l'article suivant sur l'une des plus saisissantes beautés naturelles qu'offrent au touriste les possessions françaises d'Extrême-Orient :

A qui veut bien prendre la peine de les aller voir, la nature offre des curiosités sans nombre et des beautés sans égales ; tout ce que les hommes ont tenté de réaliser a son modèle, sa source d'inspiration dans les beautés naturelles avec une puissance, une splendeur et sur une échelle où les œuvres humaines apparaîtraient négligeables si elles n'avaient, pour rétablir un peu d'équilibre, l'ordre et la logique d'une composition rigoureuse.

Mais les choses de la nature ont toujours l'avantage de leur puissance, de leur variété, dans l'inattendu et l'imprévisible.

Ces brèves considérations se vérifient particulièrement à propos de ce qu'on nous permettra de nommer les « Grandes Eaux de Khône », bien que, à vrai dire, ce spectacle soit surtout visible au moment des basses eaux.

Splendide attraction, les chutes de Khône sont les portes, les cinq bras par lesquels le Mékong se précipite du royaume de Bassac, dernier plateau du Laos, dans la plaine cambogienne. Le grand fleuve indochinois, par une série de chutes et de rapides s'échelonnant sur une vingtaine de kilomètres, descend d'une cinquan-

taine de mètres à travers les débris d'une véritable chaîne de montagnes où les quartz, les granits, les micaschistes et les gneiss dominant, offrant aux eaux à sculpter une matière résistante mais susceptible de prendre des formes très variées toujours très pittoresques.

**

Le charme souverain, l'attrait majeur des chutes de Khône pour le touriste doit sans doute être cherché dans ce fait que la région où elles se produisent, très sauvage et très curieuse, est assez étendue pour permettre un grand nombre de points de vue, divers suivant les lieux, mais aussi selon la saison.

Les modifications constantes du volume des eaux du fleuve, de leur richesse en limon rouge, de la saison des hautes eaux à la saison des plus basses, assurent aux visiteurs la grâce d'une beauté encore intacte, que nul autre voyageur ne verra à son tour. Tel point qui, en un temps donné, constitue une meilleure cataracte, avec son accompagnement obligé de tumulte, de pulvérisations, de l'eau et de jeux de la lumière dans ces poussières aqueuses, n'est plus, à un autre moment qu'un formidable rapide, d'ailleurs effrayant, où semble se précipiter un flot gigantesque de sang écumeux et ne sera, un peu plus tard encore, qu'un simple remous d'une immense nappe rougeâtre autour de quelques récifs bleus.

**

Il faut avoir assisté, dans ces longs défilés qu'on nomme les chutes de Khône à la ruée des eaux vers la plaine, la forêt noyée et la mer lointaine, pour se faire une idée juste de ce que peuvent offrir de variété dans la beauté les spectacles naturels. Du village de Khône où on est parvenu tout doucement par une navigation pleine d'attrait à travers le delta, en franchissant les splendides rapides de Préappatang, à travers les quatre milles îles, vraie partie de plaisir, on gagne les chutes par trois quarts d'heure de nonchalante promenade à travers des bois clairsemés, plus semblables à un parc qu'à une forêt tropicale. Les faisceaux de colonnettes blanches des troncs des *ban lang* se marient harmonieusement aux immenses et plumeuses touffes de bambou. D'énormes rochers parsèment les croupes rocheuses où sinuent, de ci, de là, d'écumeux filets d'eau, rageant à grand bruit ; on les franchit par des ponts rustiques, non sans être quelquefois rafraîchis par leurs écumes et on arrive enfin à la chute Sumphamit.

La forêt s'ouvre brusquement sur l'immense faille, partout ornée de massifs de grasses verdure que domine un ciel de pure turquoise. Tranchée immense et sinueuse où, comme dans un cirque préparé pour des combats de géants et de dieux se déroule la lutte éternelle de l'eau en perpétuel mouvement et de la roche inébranlable, celle-ci menaçante de tous ses angles aigus au milieu des courbes molles des bosquets verdoyants et des vortex de l'eau écumeuse.

Une immense ravine s'ouvre à nos pieds et le manque de repères marquant la perspective nous la fait voir comme une immense muraille abrupte qui coupe de son faite dentelé le cours du fleuve, dont les eaux miroitent juste à hauteur de l'œil, soulignant l'horizon d'une ligne étincelante de métal poli. Des échancrures de cette muraille, des

courants d'eau rouge se précipitent, écumes et fracas, dans une cuvette inférieure. Ce sont cent cours d'eau qui s'unissent, se divisent, musent sur palier, décrivent les harmonieuses paraboles des cascades, tendent le rideau de perles de cataractes en réduction et rejaillissent, rebondissent, semblant non plus dévaler mais escalader la muraille sombre.

Un ardent soleil jette ses feux éblouissants dans le gouffre, où ils vont éveiller les innombrables arcs-en-ciel et transforment la moindre goutte en rubis et en topaze. Et, sans cesse, les masses de liquide contorsionnées en courants violents se tordent et s'écrasent et hurlent, rugissent, tonnent dans leur lutte incessante contre l'infrangible granit.

A travers les entassements de rochers cyclopiens, évocateurs des légendes païennes, sous les arbres géants aux formes convulsées, torturés par les eaux souveraines et furieuses, liés des mille cordages souples des lianes et des rotins, sous les étincelants massifs de verdure étoilés de la rosace immense de quelque palmier, ornés du panache aérien et vibrant de quelque souple bambou géant, l'eau surgit de toutes parts, en masses de verre fluide croulant d'un seul bloc à l'abîme, en veines de neige d'un rose d'aurore furieusement agitées entre des masses de rocs puissants et sombres, en nappes huileuses, brillantes, glissant sur quelque table rocheuse pour se diviser en vingt filets d'eau qui font autant de cascades pour se précipiter à l'abîme, à quelques vingt mètres plus bas.

Les mots sont impuissants à traduire les formes, les couleurs, les mouvements innombrables et l'effrayant tumulte de ce tableau. La collaboration de plusieurs arts y serait nécessaire.

Mais ce qui, plus que tout le reste, est impressionnant, ce n'est ni le tournoiement effroyable des eaux dans leur immense réceptacle de pierre et de verdure, ni les veines liquides semblant escalader comme de gigantesques reptiles la sombre muraille formant le fond du tableau, ni les cascades murmurant de vasque en vasque sur les parois de la faille, c'est le contraste entre les rapides et souples mouvements des masses liquides, entre leur apparente fureur et la solidité inébranlable des granits, des quartz et des gneiss, leur calme, et la vie puissante et exubérante de la végétation innombrable et luxuriante, dans son bain saturé d'air, d'eau et de lumière.

C'est le calme solennel, tragique de cette scène donnant une impression absolue d'ordre, de beauté cohérente et volontaire. Mais où est le paysagiste de génie qui ordonna ce spectacle ?

Des plans d'eau s'étalant vers l'horizon du nord, des intenses irradiations du ciel de métal surchauffé, des rochers et de la forêt émane une impression de force sûre d'elle-même, de solidité, de durée et les convulsions de l'eau frémissante semblent n'avoir été ajoutées à cet ensemble que pour donner le mouvement et la voix à une nature écrasée sous la terrible splendeur du soleil tropical.

H. BLANQUIÈRE.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 7 septembre 1929, M. LOCATELLI Jean a vendu à une personne désignée dans l'acte son fonds de bar dénommé « Bar des Sports », situé à Monaco, La Condamine, 3, rue de Millo.

Oppositions dans les délais à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, domicile élu.

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Au capital de 408 millions de francs

Siège social : à LYON

I. — En vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article 9 des Statuts, le Conseil d'Administration du *Crédit Lyonnais*, Société Anonyme dont le Siège social est à Lyon, a décidé de porter le Capital social de 255 à 408 millions de francs par l'émission de 300.000 actions A et de 6.000 actions B nouvelles, toutes de 500 francs, qui participeraient aux bénéfices sociaux à compter de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 1929.

II. — Suivant acte reçu par M^e Montégu, notaire à Lyon, le 14 mai 1929, un Administrateur délégué, par acte authentique du Conseil d'Administration, a déclaré que les 306.000 actions nouvelles émises contre espèces en vertu de la décision sus-visée du Conseil d'Administration, ont été souscrites par diverses personnes et que chacune d'elles a versé la moitié de la valeur nominale des actions A et libéré intégralement les actions B par elle souscrites. A cet acte est demeuré annexé un exemplaire d'une liste contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des sommes dont ils ont libéré leurs actions.

III. — Par une délibération en date du 25 juin 1929, l'Assemblée Générale extraordinaire de tous les Actionnaires anciens et nouveaux, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite au nom du Conseil d'Administration aux termes de l'acte précité reçu par M^e Montégu ; elle a, en conséquence, reconnu que l'augmentation de capital est devenue définitive et constaté que le Capital social, fixé à 408 millions de francs, se divise en 816.000 actions de 500 francs qui se répartissent en deux catégories, l'une composée de 800.000 actions A numérotées de 1 à 800.000 et l'autre composée de 16.000 actions B numérotées de 1 à 16.000, les actions B portant les numéros de 1 à 10.000 ayant été créées en 1926 et les actions B portant les numéros de 10.001 à 16.000 constituant l'émission de 1929.

IV. — Le même jour, une autre Assemblée Générale extraordinaire réunissant les conditions prévues par la loi et les Statuts a apporté diverses modifications aux articles 5, 8, 9, 10, 11, 22, 26, 33, 34, 37, 38, 39, 43, 44, 47, 49 et 50 des Statuts.

V. — Des copies des procès-verbaux des Assemblées Générales extraordinaires du 25 juin 1929, ont été déposées le 12 septembre 1929, au Greffe Général de Monaco.

Pour insertion et mention :
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 40 francs. Prix du numéro, 12 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Avis de remboursement anticipé
des bons P.-L.-M. 7 % 1926-1941

Il est rappelé que la Compagnie P.-L.-M. a décidé de rembourser au pair par anticipation, à la date du 1^{er} octobre 1929, la totalité des bons 7 % 1926-1941 en circulation. Ces bons cesseront de produire intérêt à partir de cette date.

Par titre remboursé, la Compagnie paiera, en sus de la somme de 500 francs, la portion de coupon courue au 30 septembre 1929, soit 8 fr. 75 par bon nominatif ou 8 fr. 10 par bon au porteur.

Toutefois, jusqu'au 30 septembre 1929 au plus tard, les porteurs de bons 7 % 1926-1941 pourront échanger, aux guichets de la Compagnie, leurs titres contre des obligations P.-L.-M. 5 % de 1.000 francs cédées à 841 francs l'une, jouissance du 1^{er} juin 1929.

Les bons seront repris pour leur valeur de remboursement au 1^{er} octobre 1929 augmentée d'une bonification de trois francs par titre.

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétaire de la Compagnie P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, Paris (9^{me}).

Doublez votre valeur professionnelle
en apprenant à rédiger

Quelle que soit votre situation, votre avantage est d'apprendre à rédiger.

Dans le domaine commercial, industriel ou administratif, cette nouvelle acquisition vous ouvrira de plus larges débouchés.

Cet art de la rédaction d'où dépend peut-être votre avenir, vous pouvez l'apprendre d'une façon très rapide et très complète grâce à notre enseignement que les plus grands écrivains ont consacré par leur approbation sans réserve.

Demandez notre luxueux ouvrage illustré : L'ART D'ECRIRE contenant tous renseignements.

Cet ouvrage est envoyé *gratuitement* sur demande.

A. B. C., Cours de Rédaction Littéraire, Groupe S
12, rue Lincoln, Paris 8^e

Le Dessin
est aujourd'hui à la portée de tous

Vous aimez le dessin, vous avez donc des aptitudes qui vous permettraient de le pratiquer.

Vous croyez que le dessin est un don qui ne s'acquiert pas.

C'est là une idée fautive, imputable à la façon dont on enseigne le dessin.

Il a été créé une méthode unique permettant à tous d'apprendre à dessiner très rapidement et même d'atteindre un but pratique et rémunérateur.

Demandez notre luxueux album illustré entièrement par nos élèves et contenant tous renseignements.

Cet album est envoyé *gratuitement* sur demande,

Ecole A. B. C. de Dessin, Studio P
12, rue Lincoln, Paris 8^e

LISEZ
JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33



Minerva

Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant au *Cinéma* une place importante, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique* ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
et ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 franc

(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ÉLECTRICITÉ

G. BARBEY

MONTE-CARLO

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

MONTE-CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

La Nouvelle Plage de Monte-Carlo

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENTet part toutes les demi-heures
:: de la place du Casino ::

RESTAURANT

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRALAGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps: tel est le souci constant du

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Escompte de Bons de la Défense Nationale
toutes échéances.APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^D DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE: 0-08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Le Gérant: LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.